d'une agitation créée par le mécontentement? ne vaudrait-il pas mieux s'efforcer de faire bien ce que nous allons faire? (Ecoutes! écoutez!) Et comme il est des éléments à l'aide desquels une union de ces provinces pourrait s'opérer d'une manière durable et avantageuse pour ce pays, les hon. ministres eussent mieux prouvé leur patriotisme en remettant à un peu plus tard son accomplissement.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD -

L'accomplissement de quoi?

M. M. C. CAMERON — D'une union

législative de ces provinces.

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Mais mon hon, ami ne sait-il pas que le Bas-Canada et toutes les provinces inférieures y sont opposés? Où pourrait-être, alors, la pos-

Bibilité de l'accomplir ?

M. M. C. CAMERON—Je ne sais rien de positif à cet égard ; j'ai seulement entendu dire ici que les provinces inférieures n'en voulaient pas ; mais, ce que je sais, c'est que dans ce parlement réuni il y a assez de membres qui sont prêts et disposés à nous accorder la représentation d'après le nombre.

L'Hon. M. McDOUGALL — Pourquoi

done no l'ont-ils pas dit?

M. M. C. CAMERON-Parce qu'ils n'en ont pas eu l'occasion. Je crois pouvoir démontrer que le peuple des provinces maritimes est plutôt en faveur d'une union logislative que fédérale, (écoutes ! écoutes !) et cela par le fait qu'elles ont nommé des délégués devant se réunir à Charlottetown à l'effet d'établir une union législative entre elles

L'Hon. M. BROWN-Je ne doute nullement de la sincérité de l'opinion exprimée par l'hon. préopinant. Il est vrai qu'une union des provinces maritimes a été projetée, mais il n'a pas été spécifié quelle espèce

d'union ce devait être

M. M. C. CAMERON—Cela ne fait rien. D'après tout ce que j'ai pu voir, ma conviction est que c'était une union législative que l'on projetait, et lorsque les délégués à la convention de Québec se présentèrent à leurs électeurs, ils déclarèrent qu'une union législative eut été préférable à celle proposée. Dans tous les cas, ce projet a été rejeté par l'une des provinces, et s'il est mis en opération, il faudra done qu'il soit imposé à son peuple? Et si vous faites tant que d'imposer une constitution à aucune partie du peuple,

celle-là, une qui, selon l'opinion exprimée par vous, serait avantageuse au pays. (Ecoutes ! écoutes !) Le peuple du Bas-Canada paraissait être contre la représentation d'après le nombre ; il avait dans l'idée qu'avec elle disparaîtraient ses institutions particulières; que par elle ses lois seraient changées, sa langue et sa religion détruites; et, cependant, il s'est empressé de consentir à ce principe dès qu'il s'est agi de la confédération. Il a consenti à la représentation d'après le nombre dans la chambre basse de la législature fédérale. (Ecouter! écouter!) Or, pourquoi y a-t-il consenti? parce que sous le gouvernement local, a-t-il dit, nos affaires, nos intérêts, nos lois, notre langue et notre religion seront sous notre sauvegarde; eh bien ! s'il était certain que tous ces intérêts lui seraient également assurés sous aucune forme de gouvernement qui pourrait être choisie pour le bien du pays en général, quelqu'un oserait-il affirmer qu'il s'opposerait alors à cette forme de gouvernement? (Ecouten! écouten!) Chacun sait que le peuple et les députés du Bas-Canada ont été élevés dans la crainte du Haut,-s'entend pour le cas où la représentation d'après le nombre serait accordée,-et la raison de cette orainte vient de la manière dont le journal de l'hon. président du conseil et les autres journaux de son parti ont agité autrefois cette question; mais quand le peuple Bas-Canadien verra qu'une occasion se présente d'accorder ce qu'il a jusqu'ici refusé, et cela, tout en conservant ces droits et priviléges qui lui sont si chers, je ne puis creire qu'il s'opposera encore à ce qui finira par exister (Ecouter ! écouter !) Il doit tôt ou tard. voir que maintenant il vaut mieux pour lui de faire des conditions, puiequ'il en a la faculté; car je suppose qu'il ne voudrait pas s'opposer à un juste principe jusqu'au point de créer une révolution, d'autant plus qu'il ne gagnerait rien à en venir là, étant incapable de devenir une puissance indépendante dans ce pays pendant que le Haut-Canada et les autres provinces continueraient à faire partie de l'empire britannique; il ne pourrait pas non plus s'annexer aux Etats-Unis, car, sous ce gouvernement, ses lois, sa laugue et sa religion seraient beaucoup plus en danger que sous un gouvernement dont le Haut-Canada aurait l'entier contrôle. crois donc que les hon. messieurs du Bas-Canada auraient consenti à la représentation d'après le nombre, si les députés du Hautil faudrait que c'en fut une meilleure que | Canada leur eussent démontré qu'ils ne pou-